Extrait N° 15 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 16 JUIN 2006

L'an deux mil six, le seize juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 7 juin 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 15 / Electrification rurale – Programme 2006
- **Listage des opérations**
- **Approbation du plan de financement**
- **Approbation du DCE**

Le conseil est appelé à se prononcer sur la liste des travaux d'extensions du réseau basse tension et de renforcement à imputer au programme d'électrification rurale 2006 :

- extension vers AFFEJEE Pascal – Chemin Edouard Rivière pour **4 829.33 € TTC**
- extension vers DJENNAOUI Chantal – Avenue Général de Gaulle pour **5 574.73 € TTC**
- extension vers GLENET Jean François – Chemin n° 1 pour **8 031.17 € TTC**

…/…

- extension vers MAZEAU Sébastien et GASIGLIA Sophie – Allée des Manguiers pour **11 649.64 € TTC**
- extension vers RAMDIALE Régine – Chemin de l'Alambic pour **14 167.93 € TTC**
- extension vers la SCI RD INVEST – Impasse des Galaberts pour **12 574.61 € TTC**
- renforcement du réseau sur la Rue Roger Mondon pour **162 727.21 € TTC**
- renforcement pour la SCCV Tromelin + opération SHLMR Kerbel et Résidence Les Orangers pour **115 062.62 € TTC**

Le montant des travaux est évalué à **334 617.24 € TTC.** A ce montant, il convient de rajouter 36 897.83 € correspondant aux études de maîtrise d'œuvre et honoraires divers.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Montant TTC		371 515.07 €
- FACE	72.43 %	269 088.36 €
- Commune	27.57 %	102 426.70 €

Les financements FACE sont acquis pour l'ensemble des extensions et renforcements sus-visés à l'exception du renforcement pour la SCCV Tromelin, l'opération SHLMR Kerbel et la Résidence Les Orangers. Ce dossier devrait être examiné à la commission FACE du 26 juin 2006.

Les financements acquis représentent une enveloppe de **185 748.52 €.** L'enveloppe sollicitée pour le financement du renforcement complémentaire représente une subvention de **83 339.85 €.**

Il est proposé un lancement de consultation sur la base d'un appel d'offres ouvert aux articles 57 à 58 du Code des Marchés Publics.

Les délais d'exécution sont plafonnés à 6 mois.

Le conseil est invité à :

• se prononcer sur le principe des travaux et à arrêter le contenu de la liste ci-dessus visée

• approuver le dossier de consultation tel que présenté

• approuver le plan de financement proposé. Dans l'hypothèse où les crédits complémentaires sollicités n'étaient pas obtenus, le conseil sera de nouveau appelé à se prononcer.

• autoriser le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à lancer la procédure de consultation et à signer le marché correspondant

• autoriser le Maire à procéder à des modifications de la liste des travaux selon les priorités et l'avancement effectif des travaux dans le cadre de l'enveloppe des crédits obtenus.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• arrête le contenu de la liste ci-dessus visée

• approuve le dossier de consultation tel que présenté

• approuve le plan de financement proposé et note que dans l'hypothèse où les crédits complémentaires sollicités n'étaient pas obtenus, le conseil sera de nouveau appelé à se prononcer.

• autorise le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à lancer la procédure de consultation et à signer le marché correspondant

• autorise le Maire à procéder à des modifications de la liste des travaux selon les priorités et l'avancement effectif des travaux dans le cadre de l'enveloppe des crédits obtenus.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS